



Madame la Ministre de la Transformation
et de la Fonction Publiques
Ministère de la Fonction Publique
80, rue de Lille
75700 PARIS

Madame la Ministre,

Dans son discours devant les membres du Comité Technique Ministériel des Ministères Sociaux réuni le 3 décembre dernier, Monsieur le Ministre des solidarités et de la santé, Olivier VERAN, a abordé la question de l'amélioration de l'attractivité du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale en premier point des mesures RH retenues pour 2022, démontrant par cela que ce dossier était l'une de ses priorités RH de l'année 2022

Sans entrer dans le détail du dispositif, il a confirmé la rédaction dans les missions statutaires des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS) d'une disposition précisant qu'ils ont « *vocation à exercer des fonctions de cadres supérieurs et de direction* ». Cette disposition était très attendue et avait été approuvée par l'ensemble des syndicats représentatifs du corps dont le SNIASS-UNSA qui qui représente 60 % des 1600 inspecteurs actuellement en poste.

Cette disposition, déjà présente dans notre référentiel métier, manquait encore dans l'écriture de nos missions pour les mettre en adéquation avec la réalité des carrières et prises de responsabilité de haut niveau de nos collègues inspecteurs. En effet, ils accèdent et sont nombreux, depuis longtemps, à occuper des postes de direction (emplois DATE dont DEETS et DREETS, COMEX ARS...) dès le grade d'Inspecteur Hors Classe de l'action sanitaire et sociale (IHC : 2^{ème} grade du corps), voir même avant dès le 1^{er} grade (petites DDI, territoires ultramarins...). En conséquence et logiquement, la majorité des collègues qui accèdent au grade d'Inspecteur de classe Exceptionnelle (3^{ème} garde) sont éligibles au GRAF parce qu'ils sont déjà (ou sortants) sur des emplois fonctionnels.

Un autre volet de ce dossier porte aussi sur la modification du décret indiciaire visant à aligner la grille du premier grade des IASS sur celle des inspecteurs du travail et porter l'échelon terminal du deuxième grade à l'échelon Hors Échelle A. Ces dispositions (grille et missions) sont essentielles pour mettre en adéquation le statut des IASS avec le niveau de corps A+ qui lui a été reconnu en 2017. Ces mesures correspondent à la réalité des missions du corps de l'inspection sanitaire et sociale et de son besoin de consolider son attractivité au vu de la difficulté/ complexité de notre métier.

Lors de ce même CTM nous avons appris avec satisfaction par le Directeur des Ressources Humaines du ministère des solidarités et de la santé, Monsieur Pascal BERNARD, que ces mesures de réévaluation indiciaire avaient reçu l'accord du ministère des finances (direction du budget).

Cependant, nous avons été surpris d'apprendre que sur la mise à jour de nos missions, sur fond de l'articulation du dossier IASS avec la réforme de la Haute fonction publique, que la DGAFP n'avait pas encore donné son accord ou même sa réponse sur notre dossier statutaire et donc le bloque maintenant depuis 4 mois ! Ce « blocage », au-delà de la colère montante et légitime qu'il provoque parmi nos collègues porte déjà à de fâcheuses conséquences comme avec la présentation cette semaine au CTM MAS du texte sur les nouvelles CAPs et donc du mauvais aiguillage du corps des IASS dans la CAP A et non A+ faute de réponse de la DGAFP comme nous l'a indiqué la DRH MAS ! Les syndicats voteront logiquement contre un tel texte... Le CTM devra ainsi être reconvoqué. C'est une perte de temps au vu d'une réforme statutaire proposée par l'administration et qui est suivie par l'ensemble des syndicats mais étonnamment bloquée par la DGAFP !

Ce blocage est d'autant plus mal venu et incompréhensible qu'une actualité récente (le scandale des EHPAD, ORPEA, KORIAN...) a mis en exergue la baisse importante des effectifs d'inspecteurs (dont du fait du manque d'attractivité), notamment des IASS, consacrés aux missions d'inspection contrôle dans les Agences Régionales de Santé, et parallèlement d'un déficit d'expertise en inspection contrôle à destination des personnes les plus vulnérables.

Notre corps d'inspection contrôle a été aussi particulièrement impliqué depuis le début de la crise covid, à tout niveau, pour les gestions de crises et assurer la résilience de nos organisations sanitaires et sociales face à ces nouveaux défis. De même, vous le savez peut-être, de nombreux IASS sont depuis longtemps impliqués sur les dispositifs d'innovation publique. Depuis la création des laboratoires d'innovation publique de l'État (soutenus par la DITP), ils font partie des acteurs et « actifs » clefs sur les territoires de l'innovation et de la transformation publique (en première ligne sur l'OTE). Ce sont des IASS qui ont fondé, par exemple, des Labs que vous connaissez bien comme le SIILAB dans les Hauts-de-France, INSOLAB dans le Var et concourent aujourd'hui directement au succès du Ti Lab en Bretagne côté État dans sa réussite actuelle que vous avez pu mesurer lors de votre déplacement à Rennes le 11 mars.

De nombreux IASS sont aussi des intra entrepreneurs au national dans les incubateurs numériques soutenus par la DINUM (BETAgovv) au vu des projets importants et idées qu'ils ont remontés du terrain.

Pourtant, leur action particulière et leur « *prise de risque* » sur l'innovation publique, en plus de toutes leurs missions, ne sont pas bien reconnues à ce jour... À part la satisfaction de contribuer directement à l'amélioration du service public avec et pour les usagers, ils ne sont ni valorisés et peuvent être déclassés dans la suite dans leur carrière malgré cet engagement.

L'enjeu de la confirmation du corps A+ avec la revalorisation de sa grille et la confirmation dans ses missions à la vocation aux emplois de direction s'inscrit ainsi pleinement en mesure corrective à cette situation contre-productive. Ces conditions posent enfin le cadre attendu et serein pour assurer aux IASS de ne plus craindre suite, par exemple, à la participation à une start-up d'État ou au (co)pilotage d'un Lab d'innovation publique de voir leur carrière ralentie (retour au point de départ) et de ne pas pouvoir accéder aux emplois fonctionnels et de haut niveau qu'ils méritent aussi au vu de cette expérience...

C'est pourquoi nous souhaiterions nous assurer directement auprès de vous que vos services ne mettront pas d'opposition à ces mesures afin qu'elles soient adoptées maintenant sans attendre et puissent entrer en application dès 2022 comme promis en CTM par le Ministre Olivier VERAN.

Notre organisation syndicale est disponible pour lever toutes les questions et sujets qui se poseraient relatifs à ce dossier et sollicite de pouvoir en discuter urgemment avec vous ou vos collaborateurs de la DGAFP.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Paris le 29 mars 2022

Pascal LEPRÊTRE
Secrétaire Général
de l'UNSA Santé Cohésion Sociale



Julien KOUNOWSKI
Secrétaire Général du SNIASS-UNSA

